



L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 10 heures 00, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 15 mai 2024.

Nombre de Membres en exercice	26	Présents(es) : Messieurs Thierry BLASCO, Alain BALLAND, Michel LAMY, Christian BLASSON, Richard BRUGGER, Philippe DALLEMAGNE, Madame Claude HOMERH, Messieurs Arnaud MAGLOIRE, Denis MAILIER, Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Rachida BOUDADI. Représentés(es) par leur suppléant(e) : Monsieur Patrick DYON était représenté par Monsieur William HANDEL. Madame Marie-Thérèse était représentée par Monsieur Jacky RAGUIN. Ayant donné pouvoir : Monsieur Dominique BARONI avait donné pouvoir à Monsieur Alain BALLAND. Monsieur Philippe BORDE avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON. Madame Lydie FINELLO avait donné pouvoir à Monsieur Denis MAILIER. Madame Carmen LABILLE avait donné pouvoir à Monsieur Michel LAMY. Monsieur Jean-Marie CASTEX avait donné pouvoir à Monsieur Richard BRUGGER. Monsieur Jean-Marie CAMUT avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO. Madame Raphaële LANTHIEZ avait donné pouvoir à Madame Claude HOMERH. Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI. Madame Nelly DELELIGNE avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE. Absents(es) excusés(es) : Messieurs Jean-Michel VIART, Annie DUCHENE. Assistaient : Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion, Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction, Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, était absente excusée. Madame Sylviane BETTINGER, Administratrice Suppléante, était présente et n'a ni participé au débat ni au vote.
Nombre de Membres présents	15	
Nombre de pouvoirs	9	
Nombre de suffrages exprimés	24	
Votes Pour	24	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

D2024_06_15

CONCOURS

ADOPTION DES COUTS SUJETS 2024

Les Centres de gestion ont choisi de s'organiser au niveau INTERRÉGIONAL afin d'élaborer et de produire des sujets communs pour certains concours et examens professionnels.

1) EXAMEN D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2024

Considérant que :

Les Centres de gestion ont choisi de s'organiser au niveau INTERREGIONAL afin d'élaborer et de produire des sujets communs pour l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe pour l'année 2024,

Le Centre de Gestion de l'Aube a été désigné comme centre de gestion fournisseur de sujets de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe - 2024,

Le Centre de gestion du Haut-Rhin organise ledit examen professionnel et souhaite s'inscrire dans cette organisation en utilisant les sujets de l'épreuve écrite.

Le centre de gestion fournisseur s'engage à mettre à disposition du centre de gestion utilisateur deux sujets (un sujet principal et un sujet de secours), les indications de correction correspondantes et les recommandations matérielles, pour l'épreuve suivante :

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (*durée : 1 H 30 ; coefficient 2*).

Le Président soumet aux administrateurs les résultats devant permettre de fixer le coût total relatif aux sujets de l'examen d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe – session 2024. Ce coût total sera réparti entre le Centre de Gestion de l'Aube et le Centre de Gestion du Haut-Rhin ayant mutualisé l'utilisation des sujets.

En effet, conformément aux termes de la convention, un mémoire sera établi et transmis Gestion du Haut-Rhin au regard de la répartition ci-après détaillée.



PRIX DE REVIENT DES SUJETS

NATURE	DESCRIPTIF	COUT
GESTION ADMINISTRATIVE		
Recherche des intervenants	1 personne sollicitée. 1 heure de travail. <i>Taux horaire forfaitisé : 25 €</i>	1 x 1 x 25 € = 25,00 €
Suivi administratif des intervenants	1 personne sollicitée. 2 heures de travail. <i>Taux horaire forfaitisé : 25 €</i>	1 x 2 x 25 € = 50,00 €
Suivi des conventions	1 personne sollicitée. 2 heures de travail. <i>Taux horaire forfaitisé : 25 €</i>	1 x 2 x 25 € = 50,00 €
Mise en forme des sujets : - à la 1 ^{ère} présentation du sujet par le concepteur, - après le test du sujet, - après la réunion d'harmonisation	1 personne sollicitée. 2 sujets. 2 heures de travail par sujet <i>Taux horaire forfaitisé : 25 €</i>	1 x 2 x 2 x 25 € = 100,00 €
RÉMUNÉRATION		
Conception de 2 sujets (avec indications de correction)	2 concepteurs sollicités 1 sujet par concepteur <i>Sujets de catégorie C : « Epreuve écrite à caractère professionnel » = 6 heures de travail.</i> <i>Taux horaire : 31,53 €</i>	2 x 1 x 6 x 31,53 € = 378,36 €
Test des sujets	2 testeurs sollicités 2 sujets 2 heures de travail par sujet (<i>taux horaire : 31,53 €</i>) 1 heure de retour (<i>taux horaire : 14,06 €</i>) pour 4 intervenants	(2 x 2 x 2 x 31,53 €) + (1 x 4 x 14,06 €) = 308,48 €
COUT TOTAL		911,84 €

Il est rappelé que la quote-part de chaque Centre de Gestion est calculée au prorata du nombre de CDG utilisateurs par sujet selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Coût par sujet}}{\text{Nombre de CDG utilisateurs}}$$

Le coût total de conception du sujet étant évalué à 911,84 €, il est établi que le coût par Centre de Gestion utilisateur est de :

Centre organisateur	Coût total par organisateur
CDG 68	455,92 €
CDG 10	455,92 €
Total	911,84 €

2) EXAMEN D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2024 **Spécialité "Espaces naturels, Espaces verts"**

Considérant que :

Les Centres de gestion ont choisi de s'organiser au niveau INTERRÉGIONAL pour élaborer et produire des sujets communs pour l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2024,

Les Centres de gestion de l'Aube, du Doubs, de Meurthe-et-Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont été désignés comme centres de gestion fournisseurs de sujets de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour 2024,

Chaque centre de gestion fournisseur s'engage à mettre à disposition de chaque centre utilisateur deux sujets (un sujet principal et un sujet de secours), les indications de correction correspondantes et les recommandations matérielles, pour l'épreuve suivante :

« Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat (*durée une heure trente ; coefficient 2*).»

Le Centre de Gestion de l'Aube est centre fournisseur de l'épreuve inhérente à la spécialité « Espaces naturels, espaces verts ».

Le Président soumet aux administrateurs les résultats devant permettre de fixer le coût total relatif aux sujets de l'examen d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Spécialité « Espaces naturels, espaces verts » – session 2024. Ce coût total sera réparti entre les Centres de Gestion ayant mutualisé l'utilisation des sujets.

En effet, conformément aux termes de la convention, un mémoire sera établi et transmis aux Centres de Gestion conventionnés et organisateurs au regard de la répartition ci-après détaillée.

PRIX DE REVIENT DES SUJETS

NATURE	DESCRIPTIF	COUT
GESTION ADMINISTRATIVE		
Recherche des intervenants	1 personne sollicitée. 1 heure de travail. <i>Taux horaire forfaitisé : 25 €</i>	1 x 2 x 25 € = 50,00 €
Suivi administratif des intervenants	1 personne sollicitée. 2 heures de travail. <i>Taux horaire forfaitisé : 25 €</i>	1 x 2 x 25 € = 50,00 €
Suivi des conventions	1 personne sollicitée. 3 heures de travail. <i>Taux horaire forfaitisé : 25 €</i>	1 x 3 x 25 € = 75,00 €
Mise en forme de 2 sujets : - à la 1 ^{ère} présentation du sujet par le concepteur, - après le test des sujets, - après la réunion d'harmonisation	1 personne sollicitée. 2 sujets. 3 heures de travail par sujet. <i>Taux horaire forfaitisé : 25 €</i>	1 x 2 x 3 x 25 € = 150,00 €
RÉMUNÉRATION		
Conception de 2 sujets (<i>avec indications de correction</i>)	2 concepteurs sollicités 1 sujet par concepteur Sujets de catégorie C : « Epreuve écrite à caractère professionnel » = 6 heures de travail. <i>Taux horaire : 31,53 €</i>	1 x 2 x 6 x 31,53 € = 378,36 €
Test des sujets	2 testeurs sollicités 2 sujets 2 heures de travail par sujet (<i>taux horaire : 31,53 €</i>) 1 heure de retour (<i>taux horaire : 14,06 €</i>) pour 4 intervenants	(2 x 2 x 2 x 31,53 €) + (1 x 4 x 14,06 €) = 308,48 €
COUT TOTAL		1011,84 €

Il est rappelé que la quote-part de chaque Centre de Gestion est calculée au prorata du nombre de CDG utilisateurs par sujet selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Coût par sujet}}{\text{Nombre de CDG utilisateurs}}$$

DETAIL DES COUTS :

La spécialité « Espaces naturels, espaces verts » est organisée par 6 centres de gestion :
CDG 08 - CDG 10 - CDG 54 - CDG 67 - CDG 68 - CDG 90

Soit 1011,84 € / 6 = **168,64 €**

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés,
décide :

- d'approuver le coût total relatif aux sujets de l'examen d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe – session 2024 tel que proposé supra par le Président.
- d'approuver le coût total relatif aux sujets de l'examen d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe "Spécialité espaces naturel, espaces verts" – session 2024 tel que proposé supra par le Président.
- d'adopter la répartition proposée entre le CDG 10 et les CDG utilisateurs.

Pour extrait conforme,

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 13 juin 2024

Le Président,
Par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,



Philippe DALLEMAGNE

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 01/07 /2024.

Le Président,
Par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,



Philippe DALLEMAGNE